

GRILLE DES HONORAIRES TRANSACTION et LOCATION

TVA incluse au taux en vigueur 20 %

Les honoraires de transaction vente sur immobilier ancien d'habitation :

Entre 0 et 50 000 € :	Forfait 5000 € TTC
Entre 50 001 € et 100 000 € :	8% du PV TTC
Entre 100 001 € et 150 000 € :	6.5% du PV TTC
Entre 150 001 € et 250 000 € :	6% du PV TTC
Entre 250 001 € et 500 000 € :	5.5% du PV TTC
Entre 500 001 € et 1 000 000 € :	5% du PV TTC
Prix supérieur à 1 000 000 € :	4% du PV TTC

Les honoraires de transaction vente sur immobilier neuf :

Honoraires selon barème imposé par le promoteur-aménageur qui réalise l'opération.

Les honoraires de transaction vente sur terrains et ensemble immobiliers fonciers :

Entre 0 et 500 000 € :	Barème traditionnel
Prix supérieur à 500 000 € :	10% du PV TTC

Les honoraires de transaction location :

1 mois TTC de loyer hors charges pour le bailleur
1 mois TTC de loyer hors charges pour le preneur

Sans excéder les plafonds déterminés par la législation en vigueur suivant la zone du logement :

Zone très tendue : soit Paris et certaines communes des départements des Yvelines, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et du Val-d'Oise (une seule commune) : à 12 € TTC par m² de surface habitable.

La liste des communes situées en zone très tendue est annexée à l'arrêté du 1er août 2014 pris en application de l'article R.304-1 du CCH.

Zone tendue : zone géographique correspondant aux territoires des communes dont la liste est annexée au décret n°2013-392 du 10 mai 2013 relatif au champ d'application de la taxe annuelle sur les logements vacants (art. 232 du CGI), à l'exclusion des communes situées en zone très tendue visées ci-avant : à 10 € TTC par m² de surface habitable.

Sont concernés par ces mesures les logements notamment situés dans les agglomérations suivantes: Ajaccio, Annecy, Arles, Bastia, Bayonne, Beauvais, Bordeaux, Draguignan, Fréjus, Genève-Annemasse, Grenoble, La Rochelle, La Teste-de-Buch - Arcachon, Lille, Lyon, Marseille - Aix-en-Provence, Meaux, Menton-Monaco, Montpellier, Nantes, Nice, Paris, Saint-Nazaire, Sète, Strasbourg, Thonon-les-Bains, Toulon, Toulouse.

En sus, 3 € TTC du m² pour la rédaction de l'état des lieux

GRILLE DES HONORAIRES GESTION

TVA incluse au taux en vigueur 20 %

Les honoraires de Gestion :

- **Forfait classique à 7 % TTC des loyers HC**
 - Appel et encaissement des loyers
 - Révision annuelle et régularisation des charges
 - Envoi des quittances et décomptes

- **Forfait premium à 9.7 % TTC des loyers HC**
 - Garantie loyers impayés jusque 96 000 € et sans limite de délai
 - Aide à la déclaration fiscale comprises (valeur 200 € TTC)
 - Gestion des menus travaux (jusque 200 € HT)

- **Forfait VIP à 11.90 % TTC des loyers HC**
 - Garantie vacance locative et carence locative
 - Aide à la déclaration fiscale comprises (valeur 200 € TTC)
 - Gestion des menus travaux (jusque 200 € HT)

En sus :

- Vacation horaire : 90 € TTC / heure en journée / 135 € TTC / heure soir, WE, jours fériés.
- Service suivi des travaux importants de rénovation (Consultation + devis + suivi):
5% HT du montant des travaux HT avec un minimum de 2500 € HT.

GRILLE DES HONORAIRES SYNDIC

TVA incluse au taux en vigueur 20 %

Les honoraires de syndic :

Tarifs de base pour les lots principaux:

Moins de 20 lots : 220 € TTC / lot / an avec un minimum de 1000 € HT.

Entre 20 et 50 lots : 180 € TTC / lot / an

Entre 50 et 100 lots : 150 € TTC / lot / an

100 lots et plus : 120 € TTC / lot / an

Tarifs de base pour les lots secondaires :

Garages : 15.00 € TTC / lot / an

Parkings : 12.00 € TTC / lot / an

(Les montants ci-dessus ne sont que des montants moyens donnés à titre indicatif. Ils peuvent être supérieurs ou inférieurs dans les cas particuliers et sont toujours négociés de gré à gré.)

Exemple de prestations supplémentaires facturées selon détail suivant :

- Vacation horaire : 90 € TTC / heure en journée / 135 € TTC / heure soir, WE, jours fériés.
- Vacation horaire urgence : 250 € / heure entre 22h00 et 6h00
- Suivi des travaux votés en assemblée générale : 5% HT du montant HT des travaux
- Envoi d'une mise en demeure « impayé » : Forfait à 30 € TTC par courrier
- Pré-Etat daté : 150 € TTC